

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeTribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

29 OCT. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : 0674 943 321

Nom

(en entier) : **Splifar Holding**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue du Marquis 10, 6220 Fleurus****Objet de l'acte : Démissions et Nominations**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 octobre 2021:

I. Le Président rappelle les décisions entérinées lors de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2019:
Démission et nomination des administrateurs

- a) L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Angelo STRAZZANTE comme administrateur et l'assemblée lui donne décharge
- b) Sont élus comme administrateurs pour 5 ans
 - i) Pierre-Yves Bemelmans - qui élit domicile pour les fins de ce mandat et les notifications à réaliser chez AGC Louvain la Neuve
 - ii) Michel Spina - qui élit domicile pour les fins de ce mandat et les notifications à réaliser chez AGC Louvain la Neuve
 - iii) Giordano CASANO - domicilié à Courcelles 6180

Le conseil est ainsi formé de 4 personnes avec Joseph STRAZZANTE dont le mandat est renouvelé par la présente assemblée et à dater de ce jour pour 5 ans.

II. Le Président rappelle les décisions suivantes du Conseil d'Administration du 22 novembre 2019 :
Démission et nomination du délégué à la gestion journalière : Le Conseil désigne Monsieur Dominique Pierard comme délégué à la gestion journalière (comme fondé de pouvoir) avec les mêmes pouvoirs que l'administrateur délégué dans les statuts.

Nomination du Président du Conseil d'Administration : Le Conseil désigne Monsieur Joseph STRAZZANTE comme président du Conseil d'Administration.

III. Le Président rappelle les décisions suivantes du Conseil d'Administration du 9 mars 2021:
Démission et nomination du délégué à la gestion journalière : Le conseil acte la démission de l'actuel délégué à la gestion journalière, à savoir M Dominique PIERARD.
Le conseil désigne Monsieur Joseph STRAZZANTE comme administrateur délégué.

Désignation d'un représentant permanent : La société ayant été nommée administrateur de société, le Conseil confirme la désignation de Monsieur Joseph STRAZZANTE comme Représentant permanent de Splifar Holding SA.

Procuration : L'assemblée donne mandat à Giordano Casano, agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Giordano Casano - Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).